

Relevé de décisions

du Conseil d'administration de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine

Réunion du lundi 23 avril 2018

Le Conseil d'administration s'est réuni le lundi 23 avril 2018 à 18h, salle des fêtes de Burgnac, sous la présidence de M. Daniel FAUCHER, Président.

Membres titulaires

Représentants des Communautés de communes

M. Philippe BARRY, Président de la Communauté de communes du Val de Vienne et adjoint au maire de Saint-Priest-sous-Aixe
M. Jean-Luc CELERIER, Vice-Président de la Communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et adjoint au maire de Château-Chervix
M. Emmanuel DEXET, Vice-Président de la Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus et maire de Bussière-Galant
M. Jean-Claude DUPUY, Conseiller communautaire à la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et conseiller municipal à St-Yrieix-la-Perche
M. Daniel FAUCHER, Conseiller communautaire à la Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus et adjoint au maire de Nexon
M. Dominique GERMOND, Vice-Président de la Communauté de communes Ouest Limousin et adjoint au maire de St-Laurent-sur-Gorre
M. Gérard KAUWACHE, Vice-Président de la Communauté de communes du Val de Vienne et maire de Saint-Yrieix-sous-Aixe
M. Francis LATRONCHE, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et maire de La Roche-l'Abeille
M. Serge MEYER, Vice-Président de la Communauté de communes du Val de Vienne et conseiller municipal à Aix-sur-Vienne
M. Jean-Pierre PATAUD, Conseiller communautaire à la Communauté de communes Ouest Limousin et conseiller municipal à St-Laurent-sur-Gorre
Mme Delphine PERRIER-GAY, Vice-Présidente de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et maire de Lagnac-le-Long
M. Guy RATINAUD, Conseiller communautaire à la Communauté de communes Ouest Limousin et maire d'Oradour-sur-Vayres

Représentants du Conseil de développement

M. Sylvain CAIROLA, Représentant sur le territoire intercommunal de Briance Sud Haute-Vienne
Mme Anne-Marie CAMPION, Représentante sur le territoire intercommunal Pays de Nexon – Monts de Châlus
M. Bruno DESCUBES, Représentant du Conseil de développement sur le territoire intercommunal Ouest Limousin
M. Alain DORANGE, Représentant sur le territoire intercommunal du Pays de Saint Yrieix
M. Jean-Michel MENARD, Représentant sur le territoire intercommunal Pays de Nexon – Monts de Châlus
M. Fabien PARVERIE, Représentant sur le territoire intercommunal Ouest Limousin

Membres associés

M. Jean-Jacques MARQUET, Secrétaire général de la Sous-Préfecture de Rochechouart
M. Jean-Claude MARTINS-AIRES, Directeur des Territoires à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne
M. Philippe PERRAUD, Délégué territorial à la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne

Autres

/

Animateurs

M. Jérôme CHINN, Directeur-adjoint de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine
Mme Isabelle DUMAS, Directrice de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine
Mme Séverine DUMAS, Chargée de mission à la Fédération de la Châtaigneraie Limousine
M. Christophe LAMBERT, Chargé de mission à la Fédération de la Châtaigneraie Limousine

Personnes excusées

M. Pierre ALLARD, Vice-Président de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin et maire de St-Junien, pouvoir à M. Guy RATINAUD
M. Michel ANDRIEUX, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et maire du Chalard, pouvoir à Mme Delphine PERRIER-GAY
M. René ARNAUD, Vice-Président de la Communauté de communes du Val de Vienne et maire d'Aix-sur-Vienne, pouvoir à M. Serge MEYER
M. Philippe DAVRAINVILLE, Représentant du Conseil de développement sur le territoire intercommunal Porte Océane du Limousin, pouvoir à M. Fabien PARVERIE
M. Stéphane DELAUTRETTE, Président de la Communauté de communes Ouest Limousin et maire de Les Cars, pouvoir à M. Emmanuel DEXET
M. Jean DUCHAMBON, Vice-Président de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin et maire de St-Victurnien
M. Christophe GEROUARD, Président de la Communauté de communes Ouest Limousin et adjoint au maire d'Oradour-sur-Vayres, pouvoir à M. Dominique GERMOND
M. Philippe LACROIX, Vice-Président de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin et maire d'Oradour-sur-Glane, pouvoir à M. Daniel FAUCHER
M. Joël RATIER, Président de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin et adjoint au maire de St-Junien, pouvoir à M. Francis LATRONCHE
M. Christian REDON-SARRAZY, Vice-Président de la Communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de Meuzac, pouvoir à M. Jean-Luc CELERIER
Mme Josette SALESSE, Représentante du Conseil de développement sur le territoire intercommunal du Pays de Saint-Yrieix

Nombre de membres titulaires en exercice : 36

Titulaires présents : 18 Pouvoirs : 9

Secrétaire de séance : Mme Delphine PERRIER-GAY

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18h10.

Le Président remercie le maire de Burgnac pour l'accueil de cette réunion. Ce dernier adresse quelques mots d'accueil aux membres du Conseil d'administration de la Châtaigneraie Limousine.

I. Point sur l'animation et les programmes d'actions liés au programme européen Leader



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



1. Suivi-animation-gestion du programme (mesure 19.4)

Le Président cède la parole à Jérôme CHINN, coordonnateur du programme européen Leader.

Ce dernier indique qu'après la livraison tardive des outils d'instruction par l'Autorité de Gestion des fonds européens (Région Nouvelle-Aquitaine) et par l'ASP (Agence de Services et de Paiement), les premiers dossiers ont pu être engagés depuis juillet dernier (7 opérations programmées représentant 9% de l'enveloppe allouée à notre territoire).

Il mentionne également que la procédure de paiement n'est toujours pas opérationnelle.

Afin d'optimiser la mise en œuvre du programme, il explique ensuite que le Comité de programmation a adopté une révision des fiches action, qui doivent maintenant être validées par l'ASP avant application.

Enfin, il signale que l'équipe technique Leader a récemment suivi une formation sur les contrôles des marchés publics. En effet, il souligne que la régularité des marchés fait l'objet en France d'un focus important de la part des organismes de contrôles sur les dossiers européens.

Le Président regrette le retard pris dans la programmation et exprime ses incertitudes quant à l'échéance de paiement des porteurs de projets.

Le Président indique ensuite que pour 2018, une partie du personnel de la Châtaigneraie Limousine (2,2 ETP) est affectée sur les missions afférentes au suivi-animation-gestion du programme Leader selon la répartition suivante, légèrement revue par rapport au dossier de séance :

Désignation des personnes	Fonction	ETP consacrés à l'opération en 2018
Emmanuelle Bonnet	Animation	0,6
Jérôme Chinn	Coordination – animation	0,8
Séverine Dumas	Gestion-instruction	0,8

Dans ce cadre, il propose de solliciter une subvention FEADER sur la mesure 19.4 du Programme de Développement Rural (PDR) 2014-2020 du Limousin pour ces 3 postes au travers d'une demande effectuée pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018. Il présente le plan de financement prévisionnel suivant sur cette période :

EMPLOIS		RESSOURCES	
Nature	Montant	Nature	Montant
Salaires et charges	129 036,56	Concours FEADER Leader (70%)	102 320,00
Coûts indirects (15% salaires et charges plafonnés)	16 500,00	Autofinancement (30%)	44 616,56
Frais de mission	1 400,00		
TOTAL	146 936,56	TOTAL	146 936,56

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration :

- valident le projet d'animation/de gestion du programme européen Leader Châtaigneraie Limousine et son plan de financement associé pour l'exercice 2018 ;
- autorisent le Président à :
 - o solliciter les co-financements publics nécessaires au projet dans le cadre de la demande d'aide au programme européen Leader Châtaigneraie Limousine,
 - o entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision.

2. Animations thématiques du programme (mesure 19.2)

2.1 Animation-suivi-coordination de la démarche de dynamisation des centres-bourgs (fiche action 1)

Le Président donne la parole à Christophe LAMBERT.

Christophe LAMBERT rappelle les éléments de contexte ayant prévalu à la mise en place d'une démarche d'appui à la dynamisation des centres-bourgs.

Le Président mentionne que dans le cadre de cette démarche, Christophe LAMBERT assure une mission d'ingénierie à hauteur de 0,3 ETP. Il ajoute que cette mission comprend 3 volets :

- informer, sensibiliser, accompagner les collectivités (communes / EPCI) dans la mise en place de démarches de revitalisation ;
- animer, en lien avec l'élue référente, le groupe de travail qui suit les projets individuels et décident des actions collectives à entreprendre ;
- mettre en œuvre des actions collectives sous maîtrise d'ouvrage de la Châtaigneraie Limousine (cf. point 3).

Pour l'année 2018, Il présente le plan de financement prévisionnel suivant de l'animation / dynamisation des centres-bourgs :

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Salaires chargés (0,3 ETP)	21 515,79	FEADER Leader (19.2)	14 200,00	58,5
Coûts indirects (15% des salaires chargés plafonnés à 50 000 €/ETP)	2 250,00	Maître d'ouvrage	10 065,79	41,5
Frais de missions et frais annexes	500,00			
TOTAL	24 265,79	TOTAL	24 265,79	100

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration :

- valident le projet d'animation 2018 de la démarche et son plan de financement prévisionnel associé tels que présentés ci-dessus ;
- autorisent le Président à :
 - o solliciter les co-financements publics nécessaires au projet dans le cadre de la demande d'aide au programme européen Leader Châtaigneraie Limousine,
 - o entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision.

2.2 Animation-suivi coordination de la démarche de création de station(s) sport nature (fiche action 6)

Le Président redonne la parole à Christophe LAMBERT qui effectue un certain nombre de rappels.

Christophe LAMBERT mentionne qu'un Comité de pilotage a précisé les objectifs stratégiques et les actions pour la période 2018-2020, en priorisant les actions à mettre en œuvre au cours des 18 premiers mois (de janvier 2018 à juin 2019).

Le Président indique que la mission d'ingénierie dédiée à la démarche de sports de nature repose sur les postes de Christophe LAMBERT à hauteur de 0,4 ETP et d'Emmanuelle BONNET à hauteur de 0,1 ETP. Il précise que cette mission comprend :

- l'animation, en lien avec l' élu référent, du Comité de pilotage (composé d'élus, de professionnels, de représentants d'associations, de partenaires), du Comité technique et des groupes actions ;
- la finalisation et le démarrage des actions, dans leurs dimensions individuelle (accompagnement des porteurs de projet) et collective (coordination et mise en œuvre des actions proposées par le Comité de pilotage à l'échelle de la Châtaigneraie Limousine).

Pour l'année 2018, il fait état du plan de financement prévisionnel suivant pour l'animation relative aux sports de nature :

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Salaires chargés (0,5 ETP)	36 072,53	FEADER Leader (19.2)	23 480,00	58,1
Coûts indirects (15% des salaires chargés plafonnés à 50 000 €/ETP)	3 750,00	Maître d'ouvrage	16 942,53	41,9
Frais de missions et frais annexes	600,00			
TOTAL	40 422,53	TOTAL	40 422,53	100

Suite à une question de Francis LATRONCHE, Isabelle DUMAS explique que les salaires chargés correspondent à l'addition des salaires bruts et des charges sociales patronales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration :

- valident le projet d'animation 2018 de la démarche et son plan de financement prévisionnel associé tels que présentés ci-dessus ;
- autorisent le Président à :
 - o solliciter les co-financements publics nécessaires au projet dans le cadre de la demande d'aide au programme européen Leader Châtaigneraie Limousine,
 - o entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision.

2.3 Animation-suivi coordination de la démarche accessibilité et tourisme pour tous (fiche action 7)

Le Président donne la parole à Christophe LAMBERT. Ce dernier effectue un rappel des orientations stratégiques validées et souligne que l'animation a été jugée indispensable pour coordonner les acteurs, définir, conduire et suivre les actions.

Le Président mentionne que pour l'année 2018, la mission d'ingénierie dédiée à la démarche accessibilité et tourisme pour tous est ramenée à 0,6 ETP répartie sur les postes de Christophe LAMBERT et d'Emmanuelle BONNET à hauteur de 0,3 ETP pour chacun. Il précise que cette mission comprend :

- l'animation, en lien avec l'élu référent, du Comité de pilotage (composé d'élus, de professionnels, d'associations, de partenaires) ;
- le suivi des actions en cours, la finalisation du nouveau plan d'actions triennal sur le 1^{er} trimestre 2018 ;
- la mise en œuvre des premières actions jugées prioritaires en 2018, qui concernent à la fois :
 - o la mission d'appui individuel aux prestataires et d'accompagnement des projets,
 - o l'approche collective (mise en œuvre des actions concertées, coordination des réseaux, interface partenaires, ...).

Pour l'année 2018, il présente le plan de financement prévisionnel suivant pour l'animation accessibilité et tourisme pour tous :

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Salaires chargés (0,6 ETP)	43 670,22	FEADER Leader (19.2)	28 400,00	57.8
Coûts indirects (15% des salaires chargés plafonnés à 50 000 €/ETP)	4 500,00	Maître d'ouvrage	20 770,22	42.2
Frais de missions et frais annexes	1 000,00			
TOTAL	49 170,22	TOTAL	49 170,22	100

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration :

- valident le projet d'animation 2018 de la démarche et son plan de financement prévisionnel associé tels que présentés ci-dessus ;
- autorisent le Président à :
 - o solliciter les co-financements publics nécessaires au projet dans le cadre de la demande d'aide au programme européen Leader Châtaigneraie Limousine,
 - o entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision.

3. Plan d'actions « revitalisation des centres-bourgs »

Delphine PERRIER-GAY, Vice-Présidente, mentionne que le groupe de travail « revitalisation des centres-bourgs », référent sur les réflexions collectives, propose de conduire plusieurs actions jusqu'en juin 2019 :

1. mobiliser des étudiants (stage collectif) pour mieux appréhender les questions de mobilités dans trois communes engagées dans une réflexion sur leur centre-bourg ;
2. mobiliser une étudiante (stage individuel) pour préparer le terrain à une coopération transnationale sur le thème de la revitalisation ;
3. organiser un voyage d'étude dans le Pays Nivernais-Morvan, dont l'action a valeur d'exemple sur ce thème ;
4. mieux appréhender le rôle de l'EPF (Etablissement Public Foncier) Nouvelle-Aquitaine à travers une réunion d'information et le déplacement vers une commune du Poitou-Charentes ayant bénéficié de son intervention ;
5. accompagner des groupes d'habitants à l'habitat participatif. Cette action ferait suite, à partir de juillet 2018, à une expérimentation en cours sur le territoire, qui vise à mobiliser du bâti communal vacant de centre-bourg pour accueillir des habitants.

Elle présente le plan de financement prévisionnel suivant pour le plan d'actions centre-bourgs :

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Prestataires	28 600	FEADER Leader (19.2)	24 480	80
Frais salariaux (stage)	1 600	Maitre d'ouvrage	6 120	20
Frais de missions et frais annexes (stage)	400			
TOTAL	30 600	TOTAL	30 600	100

Anne-Marie CAMPION souhaite savoir si les personnes concernées par un projet d'habitat participatif sont propriétaires ou locataires.

La Vice-Présidente lui répond que ces deux statuts d'occupation sont possibles et peuvent même coexister au sein d'un projet d'habitat participatif.

Le Président indique qu'un projet d'habitat participatif, dans le centre-bourg d'une commune rurale, permet d'aborder des questions sociétales (un autre mode d'habiter), la pérennité des activités économiques, l'accueil de populations... Il estime que cette action expérimentale concerne le cœur de missions d'un territoire de projets.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration :

- **valident le projet de plan d'actions de la démarche et son plan de financement prévisionnel associé tels que présentés ci-dessus ;**
- **autorisent le Président à :**
 - o **solliciter les co-financements publics nécessaires au projet dans le cadre de la demande d'aide au programme européen Leader Châtaigneraie Limousine,**
 - o **entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision.**

4. Sports et loisirs de nature : plan d'actions 2018-2020 et recours à un service civique

Le Président donne la parole à Christophe LAMBERT.

Christophe LAMBERT mentionne que lors de sa séance du 15 mars dernier, le Comité de pilotage a arrêté un plan d'actions pour la période 2018-2020. Il explique ensuite que sa mise en œuvre reposait jusqu'à présent sur trois types de moyens :

- l'affectation de temps par les salariés de la Châtaigneraie Limousine (cf. 2.2) ;
- la mobilisation du partenariat ;
- le recours à des prestataires extérieurs.

Pour certaines actions, le Président indique qu'en 2018-2019, la Châtaigneraie Limousine envisage de faire appel à une personne en service civique. Il précise que le coût supporté par la structure accueillante est limité à 10% (soit 107,58 € / mois) ; le reste étant pris en charge par l'Etat.

Plutôt que de porter directement le poste, il propose de faire appel à la Fédération des Œuvres Laïques (FOL), ce qui présente plusieurs avantages en termes de :

- démarches préalables (dispense d'obtention de l'agrément) ;
- diffusion de l'offre ;
- portage du poste (aspects administratifs et financiers) ;
- satisfaction aux obligations de formation.

Il ajoute qu'en contrepartie, la Châtaigneraie Limousine devrait s'affilier à la FOL (148 € pour la durée du contrat).

Il détaille ensuite le poste qui s'articulerait autour des points suivants :

Missions :

- Appuyer les sites dans le développement de leurs activités ;
- Travailler sur les activités à potentiel, dans le respect des milieux naturels ;
- Travailler sur des offres assemblées de la journée à la semaine.

Profil :

- Connaissance du développement local et des acteurs institutionnels.
- Connaissance du tourisme et de ses acteurs.
- Aptitude au travail en équipe.
- Bonnes capacités relationnelles, adaptabilité et disponibilité.

- Rigueur et méthodologie, sens de l'organisation.
- Maîtrise des outils bureautiques courants (Word, Excel, Powerpoint) et connaissance des technologies de communication multimédia.

Conditions :

- Contrat de 8 mois, à temps partiel (24h).
- Poste basé à Oradour-sur-Vayres et Nexon, à pourvoir au 1^{er} juillet 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration :

- valident le recours à un service civique, le portage du poste par la FOL ainsi que le profil de poste ;
- autorisent le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision.

II. Animation économique à compter du second semestre 2018

Le Président indique que la Châtaigneraie Limousine dispose d'un poste « Accueil et développement économique » à temps complet, occupé par Marie-Amélie MOURY, mise à disposition par l'Association Interconsulaire de la Haute-Vienne. Il précise que ce poste est financé jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2018 dans le cadre de la politique d'accueil « Massif Central » (Europe : FEDER et Etat : FNADT) et bénéficiait jusqu'à fin 2017 d'un cofinancement régional dans le cadre de la contractualisation territoriale. Il ajoute qu'Isabelle DUMAS coordonne la mise en œuvre de la politique d'accueil et de développement économique et participe à la mise en œuvre d'actions.

1. Constats / enjeux et objectifs

Il donne la parole à Isabelle DUMAS pour présenter les constats / enjeux identifiés en vue de l'élaboration de la feuille de route économique de la Châtaigneraie Limousine :

- une multiplicité d'acteurs dans le champ du développement économique et un intérêt à coordonner en proximité leur intervention, dans un climat parfois plus « concurrentiel » que collaboratif ;
- un besoin d'animation économique supérieur à 1 ETP pour couvrir l'étendue du territoire et de nombreuses problématiques économiques, dans un contexte où 2 des 6 Communautés de communes disposent d'une animation économique dédiée interne ;
- le développement économique, une des compétences prioritaires des Communautés de communes, et un renforcement de cette compétence avec la loi NOTRE (cf. transfert de la compétence « aides à l'immobilier d'entreprises ») ;
- le souhait d'un maintien de bourgs ruraux « vivants » et en parallèle, des difficultés pour le maintien et la reprise d'activités dites essentielles à la population dans ces bourgs ;
- de nouveaux modes de consommation et de nouvelles pratiques en lien avec les mutations sociétale et environnementale (« révolution numérique », transition écologique, ...)
- des opportunités directes de développement ou pouvant susciter une attractivité démographique et/ou économique (nouvelles formes d'économies, habitat participatif, ...)
- la participation des habitants à des projets émergents ou à l'initiation de dynamiques en réponse à des envies, des besoins ;
- l'intérêt croissant des collectivités pour la question alimentaire, le développement des productions agricoles locales et des circuits courts ;
- un flux très faible de porteurs de projets exogènes et l'intérêt d'accompagner des projets « innovants » sur les zones plus rurales.

Le Président propose de retenir les objectifs pour cette feuille de route économique :

- privilégier le maintien et le développement des entreprises locales et, dans ce cadre, accompagner notamment les Communautés de communes dans la mise en œuvre de leur compétence « aide à l'immobilier d'entreprises » ;
- structurer et mettre en avant des opportunités d'installation ;
- fédérer et coordonner, en proximité, l'action des différents intervenants en matière de développement économique ;
- suivre des projets locaux « innovants » à des échelles variées (communale, intercommunale voire au-delà) et les aborder dans une approche transversale ;
- rendre compte, auprès des Communautés de communes, de l'animation économique globale menée.

2. Missions

Au vu des objectifs ci-dessus, le Président propose que l'animation de la feuille de route comprenne trois volets et mobilise 1,5 ETP :

- le premier, confié à un tiers (1 ETP), serait centré sur l'appui technique des porteurs de projets ;
- le second, assuré en interne par un repositionnement de personnel (0,5 ETP), serait axé sur l'anticipation et l'accompagnement des nouvelles formes d'économie ;
- le dernier transversal.

Volet « Appui technique des porteurs de projets » (cœur des missions confiées à un tiers)

- accueillir, informer et orienter les porteurs de projets, que ces derniers aient un projet de création, développement ou reprise d'entreprise (primo-accueil) ;
- accompagner les porteurs de projets dans la constitution de leur(s) demande(s) de subvention(s), en particulier pour les dispositifs d'aides à l'immobilier d'entreprises (Département, Communautés de communes) ;
- faciliter la mise en réseau de porteurs de projets/de chefs d'entreprises œuvrant dans des domaines similaires ou complémentaires ;
- apporter une expertise économique sur les projets d'installation mobilisant du foncier ou de l'immobilier public et plus globalement sur les projets économiques des collectivités.

Volet « Anticipation et accompagnement des nouvelles formes d'économie » (cœur des missions menées par la Châtaigneraie Limousine)

- anticiper les mutations du tissu économique et commercial en centre-bourg et favoriser l'émergence de nouvelles activités, en lien avec les partenaires et les éventuels projets intercommunaux ;
- poursuivre l'expérimentation sur l'habitat participatif et mesurer ses incidences sur la vie économique des bourgs ;
- connaître et valoriser les opportunités d'installation (dont celles immobilières et foncières "structurantes") ;
- faciliter l'émergence et accompagner des projets locaux « innovants », dont ceux liés à la question alimentaire, au développement de productions agricoles locales et de circuits courts, à la valorisation de filières locales ;
- identifier les besoins des acteurs de projets innovants et rechercher une réponse à ces besoins (solutions numériques, financières, intégration à des réseaux d'acteurs ...) ;
- faire un point régulier de suivi des acteurs accompagnés sur l'ensemble des projets innovants ;
- mettre en place des tableaux de bord et de suivi des projets et des acteurs : faciliter et suivre les interconnexions (réseaux d'acteurs, mutualisation de projets, nouvelles actions possibles, incidences sociales).

Volet transversal « Pilotage et partenariat » (missions menées conjointement par un tiers et la Châtaigneraie Limousine)

- cultiver les relations avec les partenaires et assurer une veille sur les aides économiques existantes, les appels à projets / les appels à manifestation d'intérêt, les nouvelles activités et les nouveaux modes d'organisation des activités ;
- effectuer auprès des Communautés de communes un bilan régulier de l'action menée.

3. Mode opératoire

Le Président indique qu'il n'envisage pas aujourd'hui que la Châtaigneraie Limousine réponde à l'appel à projets « Accueil et attractivité » dans le cadre de la politique « Massif Central » car :

- d'une part, cela impliquerait un recrutement de personnel. Au sein de l'équipe de la Châtaigneraie Limousine, aucune personne ne peut être repositionnée sur une politique d'accueil à hauteur du temps minimum requis de 0,8 ETP ;
- d'autre part, la politique actuelle d'accueil montre ses limites avec un flux très faible de porteurs de projets exogènes.

Volet « Appui technique des porteurs de projet » et volet transversal

Sur ce volet, le Président propose de recourir à un prestataire pour la période 2018-2020 et pour ce faire, de lancer un marché à tranches optionnelles suivant une procédure adaptée. Il explique que la tranche ferme concernerait la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018. Il ajoute que deux tranches optionnelles seraient prévues : l'une pour l'année 2019 et l'autre pour 2020. Il précise que l'éventuel non-affermissement de chaque tranche optionnelle serait lié à :

- un motif financier. Au titre de sa politique contractuelle territoriale, l'engagement financier de la Région sur l'ingénierie est désormais annuel et non pluriannuel. En outre, pour l'ingénierie économique, dans le cadre d'une prestation de services, un principe de dégressivité de l'aide régionale sera appliqué ;
- et/ou la disparition partielle du besoin, dans le cas où une voire des Communauté(s) de communes souhaiterait(-aient) se doter d'une animation économique interne dédiée.

Volet « Anticipation et accompagnement des nouvelles formes d'économie » et volet transversal

Sur cet autre volet, le Président propose d'acter le repositionnement d'Isabelle DUMAS à hauteur de 0,5 ETP à compter du 1^{er} janvier 2018 et de solliciter un financement régional dans le cadre de la politique contractuelle territoriale. Il présente le plan de financement prévisionnel suivant de cette animation pour l'année 2018 :

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Salaires et charges	32 425 €	Région Nouvelle-Aquitaine	12 500 €	39
		Autofinancement	19 925 €	61
TOTAL	32 425 €	TOTAL	32 425 €	100

Jean-Claude DUPUY souhaite avoir des précisions sur les résultats obtenus (nombre de dossiers de demande de subventions montés, nombre de projets concrétisés, ...).

Le Président indique qu'un bilan détaillé de l'animation économique sera présenté lors de la prochaine Assemblée Générale.

Philippe BARRY souligne le travail d'appui de la Châtaigneraie Limousine dans de nombreux domaines. Sur le volet économique, il informe les membres du Conseil d'administration que la Communauté de communes du Val de Vienne expérimente un recrutement en CDD (Contrat à Durée Déterminée). Il précise qu'il ne s'agit pas d'une remise en cause du travail de la Châtaigneraie Limousine. Il ajoute que les élus communautaires souhaitent disposer d'un interlocuteur en proximité et creuser davantage la question économique. Il conclut sur la vigilance à avoir sur l'animation économique assurée par la Châtaigneraie Limousine au vu de l'évolution possible du positionnement de Communautés de communes à l'avenir.

Le Président prend acte de cette information. Il note que sur le volet confié à un prestataire, des tranches optionnelles ont été prévues, de manière à tenir compte d'une éventuelle évolution des besoins des Communautés de communes en matière d'animation économique.

Alain DORANGE évoque le projet de recherche minier dit « PERM Bonneval » sur 9 communes de la Châtaigneraie Limousine. Il fait état de l'absence de fourniture d'informations de l'Etat sur ce projet.

Le Président indique qu'un courrier sera adressé à la Préfecture sur cette question.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration :

- **valident les objectifs et les missions de la feuille de route économique tels que présentés ci-dessus ;**
- **valident le recours à un prestataire pour le premier volet et autorisent le lancement d'un marché à tranches optionnelles suivant une procédure adaptée, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2020 ;**
- **donnent pouvoir au Bureau pour l'attribution du marché relatif à l'animation du premier volet ;**
- **actent le repositionnement, depuis le 1^{er} janvier 2018, d'Isabelle DUMAS à hauteur de 0,5 ETP sur le second volet,**
- **valident le plan de financement prévisionnel et autorisent le Président à solliciter les subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la politique contractuelle territoriale, pour le second volet ;**
- **autorisent le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision.**

III. Evolutions relatives au portage de la Plateforme mobilité 87

Le Président rappelle qu'en 2016, les 4 associations de Haute-Vienne intervenant sur le champ de la mobilité inclusive, « Châtaigneraie Limousine », « Rempart », « Varlin Pont Neuf » et « Aleas », se sont regroupées pour créer la Plateforme mobilité 87. Il explique que cette dernière accompagne un public en démarche d'insertion professionnelle et/ou sociale vers une mobilité pérenne au travers de 3 actions complémentaires :

- le conseil en mobilité (diagnostic mobilité, ateliers thématiques, accompagnement à l'acquisition d'un véhicule, aide à l'utilisation des transports en commun, ...)
- la formation (code de la route, permis de conduire AM/B) ;
- la location solidaire (scooters, voitures, voiturettes).

Il donne la parole à Séverine DUMAS qui rappelle brièvement les principes de fonctionnement du service de location solidaire géré par la Châtaigneraie Limousine.

1. Portage financier de la Plateforme mobilité 87

Séverine DUMAS indique que le portage financier des services de location solidaire de la Plateforme mobilité 87 est amené à évoluer en 2018. Elle explique que sur la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2017, Varlin Pont Neuf était chef de file tandis que les associations Châtaigneraie Limousine et Rempart intervenaient comme prestataires. Elle mentionne qu'à compter de 2018, ces trois structures solliciteraient désormais chacune leurs propres financements. Elle ajoute que la Châtaigneraie Limousine ferait ainsi des demandes de subventions auprès de l'Europe – FSE (Fonds Social Européen), du Département de la Haute-Vienne et de la MSA (Mutualité Sociale Agricole) du Limousin. Elle observe que parallèlement à ce nouveau montage financier, ces structures s'engageraient à signer une convention de collaboration afin de maintenir une offre et un fonctionnement harmonisés des services de location solidaire sur l'ensemble de la Haute-Vienne.

2. Budget prévisionnel 2018-2019 du service de location solidaire de la Châtaigneraie Limousine

Le Président expose les éléments relatifs à l'élaboration du budget 2018-2019 du service géré par la Châtaigneraie Limousine, en particulier ceux relatifs :

- aux dépenses de personnel. La gestion du service de la Châtaigneraie Limousine et son articulation avec les autres opérateurs de la Plateforme repose sur la mobilisation de 2 salariées :
 - o Céline FONCHY (0,5 ETP) en charge des locations et du suivi administratif ;

- Séverine DUMAS (0,2 ETP) en coordination et suivi des actions du service au sein de la Plateforme mobilité 87. Elle effectue également les locations et le suivi administratif afin d'assurer la continuité du service en l'absence de sa collègue ;
- au parc de véhicules (au 1^{er} janvier 2018, 22 scooters et 3 voitures mises à disposition par l'association Varlin Pont Neuf). Afin de poursuivre l'offre harmonisée de véhicules sur l'ensemble de la Haute-Vienne et répondre aux besoins des utilisateurs, la Châtaigneraie Limousine envisage l'acquisition de 2 voitures (cf. reprise de ses voitures par Varlin Pont Neuf au 30 juin 2018) et d'1 scooter pour le second semestre 2018 ainsi que d'1 scooter en 2019.

Sous réserve de l'éligibilité de certaines dépenses, le Président mentionne que le budget prévisionnel pour 2018-2019 s'établit comme suit :

EMPLOIS		RESSOURCES	
Dépenses directes de personnel	54 990	Recettes	14 400
Dépenses directes de fonctionnement	25 000	MSA	5 000
Prestation externe	7 400	Europe FSE	59 721
Amortissement véhicules	9 900	DPT	30 000
Forfait dépenses indirectes	17 978	Autofinancement	6 147
TOTAL	115 268	TOTAL	115 268

3. Réseau Mob'in Nouvelle Aquitaine

Le Président propose qu'en 2018, la Châtaigneraie Limousine renouvelle son adhésion au réseau Mob'in Nouvelle Aquitaine (fédération des plateformes mobilité de la région) pour l'intérêt des échanges de pratiques et le développement de projets communs.

Bruno DESCUBES souhaite disposer d'éléments de bilan sur la période 2016-2017.

Séverine DUMAS indique que sur cette période, 53 bénéficiaires ont été enregistrés.

Gérard KAUWACHE désire savoir pourquoi le parc est essentiellement constitué de scooters et si ce type de locomotion n'est pas plus accidentogène.

Séverine DUMAS explique que nombre de bénéficiaires ne dispose pas du permis B et de ce fait, utilise un scooter. Elle ne déplore aucun accident grave en scooter depuis le démarrage du service.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration :

- valident l'évolution du service de location solidaire telle que présentée ci-dessus à compter de l'année 2018 ;
- autorisent le Président à :
 - faire évoluer le parc de véhicules suivant la proposition ci-dessus,
 - ajuster, si besoin, le plan de financement prévisionnel du service pour les années 2018 et 2019 au vu des interventions possibles des financeurs,
 - solliciter les subventions auprès de l'Europe (FSE), du Département de la Haute-Vienne et de la MSA du Limousin ;
 - signer la convention de collaboration qui liera les 3 opérateurs des services de location solidaire à l'échelle départementale, dans le cadre de la Plateforme mobilité 87,
 - renouveler l'adhésion au réseau Mob'in Nouvelle Aquitaine,
 - entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision.

Le Président adresse ses remerciements à Séverine DUMAS pour son implication sur ce dossier.

IV. Examen du budget prévisionnel 2018

1. Présentation des dépenses prévisionnelles

Le Président indique que le budget prévisionnel 2018 de l'association (cf. annexe) s'établirait à 626 197 € (595 000 € au budget prévisionnel 2017). Il explique que ce budget intègre les actions suivantes :

- location solidaire pour les personnes en insertion professionnelle et/ou sociale (location de scooters et de voitures) : animation et gestion du service, entretien et assurance, acquisition de véhicules ;

- politique d'accueil et de développement économique (1^{er} semestre 2018) : poste dédié (mise à disposition d'une personne par l'Association Interconsulaire de la Haute-Vienne) et mise en œuvre du plan d'actions relatif à cette politique (étude/action sur l'habitat participatif, conduite de 3 micro-diagnostic, communication, ...)
- tourisme et territoire accessible pour tous : mise en œuvre du plan d'actions dont animation, actions de formation-sensibilisation des acteurs, mise en œuvre d'une action de coopération, ... ;
- sport et loisirs de nature : mise en œuvre du plan d'actions dont animation, développement des activités, construction d'offres, élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication, ... ;
- ADECT (Action de Développement des Emplois et des Compétences Territoriale) : mise en œuvre du plan d'actions dont animation et communication ;
- revitalisation des centres-bourgs : mise en œuvre du plan d'actions dont animation, stage collectif sur la mobilité, voyage d'étude, accompagnement de candidats à l'habitat participatif, organisation d'un séminaire d'échanges, d'apports méthodologiques et de retour d'expériences ;
- animation économique (2^{ème} semestre 2018) : cf. chapitre II ;
- animation, coordination, gestion Leader : cf. chapitre I ;
- Conseil de développement.

Jean-Pierre PATAUD souhaite connaître le nombre de salariés de l'association et le nombre d'ETP associé.

Isabelle DUMAS indique que l'association compte 7 salariés à temps plein, soit 7 ETP.

2. Montant prévisionnel des cotisations 2018 des Communautés de communes

Le Président rappelle que la participation des Communautés de communes repose sur le principe de cotisations d'équilibre du budget, toutes autres ressources déduites. Il précise que le montant théorique nécessaire pour 2018 est de 248 000 € (contre 260 000 € en 2017). Il signale ensuite que la Châtaigneraie Limousine vient d'obtenir courant mars une convention d'animation Leader pour les exercices 2015, 2016 et 2017. Il note que cette signature tardive impacte le compte de résultat 2017 qui présenterait dès lors un bénéfice important (clôture en cours des comptes annuels 2017).

Il propose donc de réduire de 82 000 € les cotisations 2018 et de ponctionner d'autant les réserves de l'association afin d'équilibrer le budget. Il mentionne que le montant global des cotisations 2018 serait ainsi ramené à 166 000 € (montant nécessaire pour la trésorerie), soit une baisse de 36%.

Répartition prévisionnelle des cotisations par Communauté de communes :

Rappel : le calcul des cotisations est basé sur une double clef de répartition : 2/3 population, 1/3 potentiel fiscal.

Communauté de communes	Cotisation 2018
Briance Sud Haute-Vienne	14 971,79 €
Ouest Limousin	19 722,20 €
Pays de Saint Yrieix	21 735,55 €
Pays de Nexon-Monts de Châlus	22 766,91 €
Val de Vienne	30 091,88 €
Porte Océane du Limousin	56 711,66 €
Total	166 000,00 €

Alain DORANGE s'inquiète d'une éventuelle hausse des cotisations en 2019.

Le Président indique qu'il lui a semblé nécessaire de tenir compte de l'excédent exceptionnel généré en 2017 pour calculer les cotisations 2018. Il ajoute qu'en 2019, les cotisations reviendront au niveau nécessaire pour équilibrer entièrement le budget.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration émettent un avis favorable sur le budget prévisionnel de la Châtaigneraie Limousine ainsi que sur le montant des cotisations des Communautés de communes pour l'année 2018.

V. Point sur le processus de contractualisation territoriale avec la Région

Le Président rappelle que lors de sa séance du 15 novembre 2017, le Conseil d'administration a réaffirmé, à l'unanimité, sa volonté d'engager, au plus tôt, le processus de co-construction de la contractualisation. Il donne ensuite la parole à Isabelle DUMAS.

1. Avancement du processus

Isabelle DUMAS fait état des différentes étapes ayant eu lieu. Elle évoque en particulier la tenue d'un premier Comité de pilotage « contractualisation » le 28 février dernier et la tenue de premiers ateliers participatifs le 13 mars 2018.

Elle ajoute que pour la suite des travaux, le calendrier prévisionnel est à revoir suite au départ de la personne chargée du suivi de la Châtaigneraie Limousine au sein du pôle DATAR de la Région.

Le Président affirme sa volonté que le contrat de la Châtaigneraie Limousine soit examiné par les élus régionaux en octobre prochain.

2. Recensement des projets

Isabelle DUMAS indique que les Communautés de communes ont été invitées à recenser pour le 30 avril prochain, sur leur périmètre, les projets susceptibles de s'inscrire à la future contractualisation territoriale. Elle précise qu'à ce stade, il s'agit de lister les projets et non d'établir systématiquement des fiches projets.

3. Ingénierie liée au contrat

Le Président indique que dans le cadre de la politique contractuelle territoriale, pour les contrats dits de dynamisation et de cohésion, la Région peut soutenir, dans la limite de 3 ETP, l'ingénierie à l'échelle du territoire de projets. Il précise qu'en vertu du règlement régional d'intervention de cette politique, le soutien régional à l'ingénierie porte sur les profils de postes suivant :

- chef de projet territorial (maximum 0,5 ETP) : interlocuteur privilégié de la Région, il œuvre à l'élaboration du contrat et à sa mise en application, son suivi et son évaluation ;
- chef de projet économie, emploi, formation (1 ETP) : animateur et coordinateur de l'action économique sur le territoire de projet en lien avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème territorial ;
- chargé(e) de mission thématique (1,5 ETP) : ingénierie mobilisée sur les dispositifs et thématiques prioritaires de la Région.

Il propose de solliciter un financement régional pour l'animation de la feuille de route économique (1,5 ETP) ainsi que sur le poste de chef de projet territorial (0,5 ETP). Sur ce dernier poste, il mentionne que les missions sont aujourd'hui assurées par Isabelle Dumas. Il présente ensuite le plan de financement prévisionnel suivant de ce poste pour l'année 2018 :

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Salaires et charges	32 425 €	Région Nouvelle-Aquitaine	12 500 €	39
		Autofinancement	19 925 €	61
TOTAL	32 425 €	TOTAL	32 425 €	100

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration :

- valident la mission relative à la contractualisation territoriale et son plan de financement associé pour l'exercice 2018 ;
- autorisent le Président à solliciter une subvention auprès de la Région dans le cadre de la politique contractuelle territoriale ;
- autorisent le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision.

VI. Avancement des travaux du Conseil de développement

Fabien PARVERIE, Vice-Président du Conseil de développement, mentionne que le Conseil a auditionné des acteurs investis sur deux expériences en faveur de la mobilité, le service de transport « Liberbus » à Saint-Junien et le système de covoiturage ECOSYST'M.

Le Président a une pensée pour Josette SALESSE, Présidente du Conseil de développement, qui rencontre d'importants problèmes de santé.

VII. Suites données à la motion relative aux logements communaux et intercommunaux

La Vice-Présidente rappelle que lors de sa séance du 16 mai 2017, le Conseil d'administration a adopté une motion en faveur des logements communaux et intercommunaux. Elle ajoute que cette motion a été transmise aux services de l'Etat pour suite à donner. Elle mentionne ensuite qu'après plusieurs relances, la DDT 87 (Direction Départementale des Territoires Haute-Vienne) a formulé une réponse écrite en date du 09 février 2018. Elle note que cette réponse ne donne pas satisfaction aux demandes formulées par le Conseil d'administration.

Philippe PERRAUD précise que la position de l'Etat consiste à privilégier la réalisation de logements sociaux en proximité de services à la population.

VIII. Ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale

Le Président propose l'ordre du jour suivant pour la prochaine Assemblée générale :

- 1°) Année 2017 : rapport d'activités et bilan financier
- 2°) Année 2018 : perspectives d'orientations et budget prévisionnel
- 3°) Questions diverses

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration valident l'ordre du jour proposé pour la prochaine Assemblée générale.

IV. Questions diverses

1. « Le chantier du transport » conduit par le CERESNA

Le Président rappelle que cette étude, menée par le CERESNA (Centre d'Etudes et de Recherches Economiques et Sociales en Nouvelle-Aquitaine), porte sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine et comprend six zones d'études spécifiques, dont celle de la Châtaigneraie Limousine et de l'Agglomération de Limoges.

Il indique que le CERESNA diffuse actuellement et jusqu'à fin avril 2018 un questionnaire pour identifier les besoins des hommes et des femmes, des acteurs économiques et sociaux, en matière d'infrastructures et de services de transports. Il ajoute que ce questionnaire a été relayé aux membres et partenaires de la Châtaigneraie Limousine.

2. Etude relative à la mobilisation de bâtiments communaux de bourg, centre-bourg ou centre-ville, « imposants » et vacants, pour l'habitat participatif

Le Président fait état d'une étude sur l'habitat participatif, conduite dans le cadre de la politique d'accueil et de développement économique de la Châtaigneraie Limousine, en lien avec la revitalisation / dynamisation des centres-bourgs. Il en souligne le caractère novateur. Il explique que 5 bâtiments sur 4 communes (La Meyze, Oradour-sur-Vayres, Saint-Mathieu, Saint-Yrieix-la-Perche) sont proposés pour accueillir des projets d'habitat participatif. Il mentionne que 2 soirées d'information sur l'habitat participatif et 3 journées avec la tenue d'ateliers sont prévus prochainement. Il invite les membres du Conseil d'administration à relayer cette information dans leurs réseaux.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 20h00.

De ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.
Fait à Nexon, le 11 juin 2018.

Le Président,
Daniel FAUCHER



La Secrétaire de séance,
Delphine PERRIER-GAY

